



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

Délibération N°2016/127

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET ANNEXE SKI 2016

Sur proposition du Vice - Président délégué aux finances,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE SKI

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 6063	+ 4 000.00 € (1)
Art 6476	+ 9 000.00 € (2)
Art 6682	+ 94 184.00 € (3)
Art 023	- 13 000.00 € (4)

Total **94 184.00 €**

Recettes :

Art 796 chap 042	94 184.00 € (5)
------------------	-----------------

94 184.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Art 2188 Prg 1001	- 10 000.00 € (2)
Art 2188 Prg 1002	- 1 500.00 € (2)
Art 2188 Prg 1003	- 1 500.00 € (2)
Art 4818 chap 040	94 184.00 € (5)

Total **81 184.00 €**

Recettes :

Art 021	- 13 000.00 € (4)
Art 1641 prg 1001	+ 94 184.00 € (3)

Total **81 184.00 €**

- (1) Réparation engin damage Maljasset
- (2) Acquisition Tenues - régularisation imputation prévue initialement en investissement
- (3) Indemnité actuarielle emprunt Caisse des Dépôts et Consignations
- (4) Equilibre section investissement
- (5) Ecritures d'ordre budgétaire pour amortissement sur la durée du prêt

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. MARTIN Jacques.